

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M23-004347

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02222 Société : RAM

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : Boukili EL HADI

Date de naissance : 01/01/1957

Adresse : BP 17038 RAM ROYAL AIR MAROC 20000 CASABLANCA

Tél : 06 6152 7055 Total des frais engagés : 100 + 1460 + 315 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Jamal Eddine JOULALI
Médecin Généraliste Agréé Pr La Visite
Médicale du Permis de Conduire
Salmia 2, Av Joulane Imm 95, N°01 - Casablanca
Tél : 05 22 500 000 - Gsm : 06 84 44 20 64

Date de consultation : 29/09/2023

Nom et prénom du malade : Boukili Adina Age : 20 Ans

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☒ Enfant

Nature de la maladie : Asthénie

Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 05 / 10 / 2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/09/23			12004	Dr. Jamai Eddine Médecin Généraliste Agréé à Conduire Médicale du Permis de Conduire Salmia 2, Av Joulane Imn 95, N°01 - Casablanca Tél: 05 22 599 006 - Gsm : 05 84 44 20 64

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BELLOUCH Rue 1 N°116 Salmia II Sbat Casablanca Tél: 05 22 38 36 84	29-09-23	14.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	29.09.2023	6200	31584

Dr. Jamal Eddine JOULALI

Médecine générale

Médecin agréé pour la visite médicale
du permis de conduire

Ancien médecin en traumatologie orthopédie

Hôpital Mohammed VI Hôpital Marrakech

Ancien médecin interne aux urgences

Hôpital ben M'sik Casablanca

ECG - Echographie - O₂

الدكتور جمال الدين جولالي

طب عام

معتمد من طرف وزارة الصحة لتسليم

شواهد طبية لرخصة السياقة

طبيب مقيم سابق بمصلحة العظام والمفاصل

مستشفى محمد السادس مراكش

طبيب داخلي سابق بمستعجلات

مستشفى ابن مسيك الدار البيضاء

تخطيط القلب - الفحص بالصدى - الأوكسجين

Casablanca, le : 29/09/2027 : في : الدار البيضاء.

جمال جولالي

14.60

1/10/2027

44/11

7



PHARMACIE BELLOUCY
Rue 1 N°19 Salmia II Sbata
Casablanca
Tél: 05 22 38 36 84

Dr. Jamal Eddine JOULALI
Médecin Généraliste Agréé Pr La Visite
Médicale du Permis de Conduire
Salmia 2, Av Joulane Imm 95, N°01 - Casablanca
Tél: 05 22 599 006 - Gsm: 06 84 44 20 64

Dr. Jamal Eddine JOULALI

Médecine générale

Médecin agréé pour la visite médicale

du permis de conduire

Ancien médecin en traumatologie orthopédie

Hôpital Mohammed VI Hôpital Marrakech

Ancien médecin interne aux urgences

Hôpital ben M'sik Casablanca

ECG - Echographie - O₂

الدكتور جمال الدين جولالي

طب عام

معتمد من طرف وزارة الصحة لتسليم

شواهد طبية لرخصة السياقة

طبيب مقيم سابق بمصلحة العظام والمفاصل

مستشفى محمد السادس مراكش

طبيب داخلي سابق بمستعجلات

مستشفى ابن مسيك الدار البيضاء

تخطيط القلب - الفحص بالصدى - الأوكسجين

Casablanca, le : 29/09/08 في : الدار البيضاء.

Jamal Eddine Joulali

41. Souleymane ATIV, etc.

Dr. Jamal Eddine JOULALI
Médecin Généraliste Agréé Pour La Visite
Médicale du Permis de Conduire
Salmia 2, Av Joulane Imm 95, N°01 - Casablanca
Tél.: 05 22 599 006 - Gsm: 06 84 44 20 64





FACTURE N° 2309293045
LABORATOIRE CASALAB PALMIER

Casablanca le 02/10/2023
INPE : 093002574

Mlle Amina BOUKILI
Demande N° 2309293045
Date de l'examen : 29/09/2023

Récapitulatif des analyses	
Analyse	Clé
Prise de sang Adulte	E25
HIV 1 + HIV (1 +2) Dépistage	B200

Total des B : 200
Total à payer : **315.00** Dirhams

Arrêtée la présente facture à la somme de :
trois cent quinze dirhams

*(HN) = analyse hors nomenclature



LABORATOIRE CASALAB PALMIER®

Dossier N°: **2309293045**

Résultats de : **Mlle BOUKILI Amina**

Né(e) le : **17/02/2003** – 20 ans

N° CIN : **BH633786**

Date du prélèvement : **29/09/2023 10:14. AA**

Edition du : **02/10/2023 à 08:14**

Mme/Mr Le DR Prescripteur Médecin

Cher confrère, nous vous remercions de votre confiance, et nous vous transmettons les résultats de votre patient.

< Compte-rendu annule et remplace le rapport du 30/09/2023 à 11:13 >

SEROLOGIE INFECTIEUSE

SEROLOGIE HIV 1 et 2

H.I.V.:

(Electrochimiluminescence ECLIA sur COBAS 6000)

Négatif

Domaine de référence COBAS 6000:

<0.90	: Négatif
Entre 0.90 et 1.00	: Douteux
>1.00	: Positif

Validation biologique par : **Le Dr M. BEZZARI**

Dr K. OUZZANI



Dossier n° 2309293045 – Mlle Amina BOUKILI

1 / 1

